

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 mai 2007
(convocation du 14 mai 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BRANA Pierre
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. DOUGADOS Daniel
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SEUROT Bernard à M. NEUVILLE Michel
M.SOUBIRAN Claude à M.BOBET Patrick (jusqu'à 10 h 15)
M. ANZIANI Alain à M. BELIN Bernard
Mme. BRACQ Mireille à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M.CAZENAVE Charles à BELLOC Alain (jusqu'à 10 h 40)
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent

M.DELAUX Stéphan à M.DAVID J.Louis (jusqu'à 10 h 10)
Mme.DUBOURG-LAVROFF Sonia à M.DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 30)
M. FERILLOT Michel à M. TAVART Jean-Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
M. HOURCQ Robert à M. BAUDRY Claude
M.JAULT Daniel à M.RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 40)
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. CAZALET Anne-Marie
Mme. WALRYCK Anne à M. REBIERE André

LA SEANCE EST OUVERTE

Pôle intermodal de Pessac centre - Création et implantation d'un auvent-abri voyageurs - Marché à procédure adaptée de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer le marché

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de communauté, par délibération 2006/0800 en date du 24 novembre 2006, a approuvé le programme de réalisation d'un auvent-abri voyageurs sur le site du pôle intermodal de Pessac centre entre le bâtiment de la gare et la station tramway.

La procédure retenue, en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre consistant en une mission de base bâtiment neuf telle que définie par la loi MOP, a été celle du marché à procédure adaptée, la prestation entrant dans le champ de l'unité fonctionnelle créée au sein de l'opération.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 200 000 € HT et le montant estimé des honoraires de maîtrise d'œuvre à 20 000 € HT.

Suite à la publicité lancée dans le cadre de cette procédure, onze candidats ont souhaité recevoir le dossier de consultation, mais à la date prévue, seuls les trois candidats suivants ont remis une offre :

- | |
|--|
| - Groupement Gourvellec / Sametec |
| - Groupement La Nouvelle Agence / CETAB |
| - Groupement Bouriette et Vaconsin / CETAB |

Les trois offres remises ont fait l'objet d'une analyse répondant aux critères de choix (pondérés) suivants:

- 1 - Prix
- 2 - Méthodologie

La désignation du prestataire relève des dispositions du code des Marchés Publics (article 28) relatives aux marchés sur procédure adaptée entrant dans la tranche de 10 000 € HT à 49 999,99 € HT.

L'analyse des candidatures et le classement de celles-ci ont conduit à proposer de retenir le Groupement La Nouvelle Agence / CETAB au regard des critères préétablis.

Le montant initial de l'offre de ce candidat s'élevait à 24 600 € HT, soit 13,5% au dessus de l'estimation des services. Après négociation, le montant a été ramené à 20 600 € HT soit 24 637,60 € TTC.

Le dépassement de 3% de l'estimation initiale est acceptable, au regard du taux de rémunération proposée et du coût de la mission complémentaire Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC), et ne compromet pas l'économie de l'opération.

La dépense évoquée sera imputée au titre de l'exercice considéré, sur le chapitre 23 – compte 2315 – fonction 8220 – CRB D320 – Programme TAB02.

En conséquence il vous est demandé Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

- décider de confier par marché public sur procédure adaptée cette mission au Groupement La Nouvelle Agence / CETAB
- autoriser Monsieur le Président à signer ledit marché et toutes les pièces y afférentes

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 JUIN 2007**

PUBLIÉ LE : 14 JUIN 2007

M. PIERRE BRANA